

Guide des formes spéciales Formation commerciale initiale organisée en entreprise

Employé(e) de commerce CFC
Branche de formation et
d'apprentissage
Branche d'examen Assurance
privée



Auteur	Matthias Wirth, AFA
Version	1.0 (corrigée et ajouté avec la saisie des apprentis dans time2learn) En fonction de l'évolution et des expériences de mise en œuvre, le présent guide sera actualisé ou adapté. Nous vous remercions de votre compréhension !
Date	02.04.2024 / 03.06.2024

Table des matières

1	Bases, principes	3
2	Formes spéciales «Formation commerciale initiale en entreprise »	3
3	Directives pour les formes spéciales avec début selon l'Orfo 2023	4
3.1	Formation en entreprise (mandats pratiques, qualification semestrielle)	4
3.2	Formation dans les CI (branche assurance privée)	4
4	Directives pour les formes spéciales avec début selon l'Orfo 2012	5
4.1	Génération 2021 avec achèvement en 2025	5
4.2	Génération 2022 avec clôture en 2026	6
	Annexe	8
	Déroulement approprié (parcours d'apprentissage) en cas d'accomplissement de cercles CI répartis sur deux ans	8

1 Bases, principes

L'Association pour la formation professionnelle en assurance (AFA) édicte pour la branche de l'assurance privée, sur la base de

- l'ordonnance du SBFI sur la formation professionnelle initiale d'employée/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 16 août 2021,
- le plan de formation Employé(e) de commerce CFC du 16 août 2021,
- le site Dispositions d'exécution de la CSBFC relatives à la procédure de qualification avec examen final du 3 novembre 2021,
- Recommandation d'exécution aux cantons concernant la gestion des filières de formation raccourcies et prolongées des formations professionnelles initiales d'employé(e) de commerce AFP et d'employé(e) de commerce CFC des organismes responsables CIFIC Suisse et CSBFC, version du 30 juin 2023 et
- les directives relatives aux cours interentreprises à partir de 2023, Employé(e) de commerce CFC, branche de formation et d'examens Assurance privée, V3, juni 2024.

à l'intention des entreprises formatrices et des responsables des cours interentreprises, le présent guide des formes particulières pertinentes dans les filières de formation initiale en entreprise (FIEn). Elle concrétise les documents de base susmentionnés de manière spécifique à la branche pour la formation dans les domaines suivants

- entreprise (mandats pratiques, qualification semestrielle) et dans les
- cours interentreprises branche assurance privée.

Le présent guide Formes spéciales FIEn règle les éléments fondamentaux les plus importants concernant les formes spéciales FIEn.

Les personnes concernées (entreprises formatrices, directions régionales des CI) doivent prendre contact directement avec l'Association professionnelle de l'assurance AFA (nachwuchsentwicklung@vbv-afa.ch, mention "Formes spéciales FIEn") pour aborder des thèmes et des questions spécifiques en rapport avec les formes spéciales FIEn et leur application.

Les éventuelles formes spéciales FIEc (formation initiale en école) ne sont pas abordées dans la présente manipulation.

2 Formes spéciales «Formation commerciale initiale en entreprise»

La présente manipulation concerne les formes spéciales suivantes de la formation initiale en entreprise FIEn:

- KV BM Fokus (modèle de formation de l'école de commerce KV Zürich, voir [site web](#))
- Filières de formation raccourcies ([bases selon la recommandation d'exécution, section 5](#))
- Filières de formation prolongées dans lesquelles les apprentis passent deux ans dans l'entreprise ([bases selon la recommandation d'exécution, section 9](#))

Pour les formes spéciales, la situation de départ est qu'elles ne passent que deux ans dans l'entreprise au lieu des trois ans de la formation initiale régulière organisée en entreprise.

3 Directives pour les formes spéciales avec début selon l'Orfo 2023

3.1 Formation en entreprise (mandats pratiques, qualification semestrielle)

Saisie des apprentis dans time2learn :

- Les apprentis des formes spéciales doivent être saisis dans time2learn de la même manière que les autres apprentis.

Mandats pratiques :

- Les mêmes directives s'appliquent que pour les filières de formation régulières de trois ans. Pendant les deux années passées dans l'entreprise, les personnes en formation effectuent,
 - dans la mesure du possible, au moins un mandat pratique par compétence opérationnelle et
 - obligatoirement au moins 9 mandats pratiques spécifiques à la branche de l'assurance privée .

Les candidat-e-s doivent, conformément aux "Dispositions d'exécution de la CSBFC sur la procédure de qualification avec examen final du 3 novembre 2021" s'attendre à ce que - même si aucun mandat pratique n'a été effectué pour une CC - il soit possible de se référer à toutes les CC dans le "travail pratique" lors de l'examen final.

- Comme les mandats pratiques constituent un instrument de mise en œuvre dans l'entreprise, le lien entre les mandats pratiques et la pratique en entreprise est essentiel. Dans ce sens, l'attribution de mandats pratiques ainsi que les auto-évaluations et les évaluations externes dans les formes spéciales «KV BM Fokus» (Zürich) ainsi que "Filières de formation prolongées, dans lesquelles ils ne sont que deux ans dans l'entreprise" n'ont donc aucun sens dans les années d'apprentissage où ils sont à 100% à l'école professionnelle.

Qualification semestrielle :

- En règle générale, selon la décision pertinente de l'autorité cantonale, quatre qualifications semestrielles pendant la formation en entreprise sont pertinentes pour la note d'expérience "entreprise", voir bases selon la recommandation d'exécution, section 5, introduction.

3.2 Formation dans les CI (branche assurance privée)

Formation CI:

- Les apprentis doivent suivre ou travailler les cours interentreprises (Circles) dans leur intégralité.
- Les indications mensuelles pour les Circles CI figurent à la page 7 des directives CI. Concrètement, cela signifie qu'ils passent les 16 cercles CI répartis de manière appropriée sur les deux années pendant lesquelles ils sont dans l'entreprise.
- Du point de vue du contenu, il est judicieux que les cercles soient achevés au plus tard ½ an avant la fin de l'apprentissage et que les cercles "Ménage 1", "Ménage 2" et

"Propriété du logement" soient effectués avant les cercles "PME 1" et "PME 2". Il en résulte un déroulement approprié selon la présentation en annexe.

- Les directions régionales des CI se basent sur ce déroulement et attribuent les apprentis correspondants à une réalisation / classe pour les quatre premiers cercles. Des clarifications sont en cours (état mars 2024) concernant l'accomplissement des cercles qu'ils suivent avec une autre réalisation / classe (voir déroulement selon présentation en annexe).
- Les entreprises s'entretiennent directement avec la direction de la région CI concernée pour les questions en suspens concernant le parcours de formation / le déroulement.
- Si des journées de présence CI ne peuvent pas être suivies en raison de conflits d'horaires, la personne en formation est tenue d'élaborer le contenu de la journée de présence dans le cadre de l'étude personnelle (voir directives CI, section 6.3).

Contrôle de compétences CI:

- Le paragraphe 7.1 des directives CI constitue la base spécifique.
- En règle générale, tous les éléments du CC-CI doivent être passés dans l'entreprise, même pour les formes spéciales de la LFP avec deux ans au lieu de trois.
- Pour le contrôle de compétences CI 1, au moins 2 éléments CI-CN (dont au moins un élément orienté sur le transfert [travail dirigé sur un cas]) sont toutefois requis. Pour le contrôle de compétences CI 2, au moins 5 éléments CI-CN (dont au moins deux éléments orientés sur le transfert (travail dirigé sur un cas) sont toutefois nécessaires.
- Si le nombre d'éléments CI-CN déposés lors d'une évaluation de compétences CI est supérieur au nombre minimal, tous les éléments CI-CN déposés sont pris en compte dans l'évaluation (pas de sélection possible).

4 Directives pour les formes spéciales avec début selon l'Orfo 2012

En règle générale, les filières de formation qui ont commencé selon l'ordonnance sur la formation Orfo 2012 s'achèvent également selon cette dernière, voir les bases selon la recommandation d'exécution, paragraphe 9.1.

Pour les filières de formation FIEn prolongées (4 ans), dans lesquelles les apprentis passent deux ans dans l'entreprise après avoir passé deux ans à l'école professionnelle, les directives spécifiques suivantes s'appliquent.

4.1 Génération 2021 avec achèvement en 2025

Formation en entreprise :

- Les instruments de mise en œuvre dans l'entreprise (STA, UF) selon l'Orfo 2012 sont appliqués.

Cours interentreprises :

- CI 1 : Régulation spéciale avec les éléments
 - Introduction aux instruments de mise en œuvre en entreprise (STA, UF) par les entreprises formatrices participantes
 - Circle Lancement, journée de présence - après-midi (Génération 2023 - 2026)
 - Circle Base (génération 2023 - 2026), sans éléments CC-CI Circle Base
- CI 2 :

- CI 2 avec les diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale ordinaire de trois ans (génération 2022 - 2025) selon Orfo 2012
- CI 3 :
 - ü3 2 avec diplômé-e-s de la formation professionnelle initiale ordinaire de trois ans (génération 2022 - 2025) selon Orfo 2012

Coûts des CI / Utilisation de myAFA :

- Coûts des cours CI analogues aux coûts ordinaires des CI selon l'ordonnance sur la formation 2012
- Accès à myAFA pour Circles Lancemenet et Base

PQ final 2025:

- Fin de la procédure de qualification après Orfo 2012.

4.2 Génération 2022 avec clôture en 2026

Saisie des apprentis dans time2learn :

- Les apprentis des formes spéciales doivent être saisis dans time2learn de la même manière que les autres apprentis.

Formation en entreprise :

- Les instruments de mise en œuvre dans l'entreprise (STA, UF) selon l'Orfo 2012 sont appliqués.

Cours interentreprises :

- Phase d'introduction avec les éléments
 - Introduction aux instruments de mise en œuvre dans l'entreprise (STA, UF) par l'AFA (vidéoconférence, 3 h, fin août / début septembre 2024)
 - Circle Lancement, journée de présence - après-midi (Génération 2024 - 2027)
- Il n'y a plus de cours interentreprises spécifiques après Orfo 2012.
- Les apprentis suivent ou élaborent les contenus des 13 autres cercles liés au champ d'action (cercles "Base" à "Santé") (l'accomplissement des éléments de contrôle de compétences CIE est facultatif).
- Les indications mensuelles pour les cercles CI figurent à la page 7 des directives CI. Concrètement, cela signifie qu'ils passent les 13 cercles CI répartis de manière appropriée sur les deux années pendant lesquelles ils sont dans l'entreprise.
- Du point de vue du contenu, il est judicieux d'achever les cercles jusqu'à ½ an avant la fin de l'apprentissage et d'effectuer les cercles "Ménage 1", "Ménage 2" et "Propriété du logement" avant les cercles "PME 1" et "PME 2". Il en résulte un déroulement approprié selon la présentation en annexe (sans les cercles "Préparation à l'examen 1" et "Préparation à l'examen 2").
- Les directions régionales des CI se basent sur ce déroulement et attribuent les apprentis correspondants à une réalisation / classe pour les quatre premiers cercles. Des clarifications sont en cours (état mars 2024) en ce qui concerne l'accomplissement des cercles qu'ils suivent avec une autre réalisation / classe (voir déroulement selon présentation en annexe).

- Les entreprises s'entretiennent directement avec la direction de la région CI concernée pour les questions en suspens concernant le parcours de formation / le déroulement.
- Si des journées de présence aux CI ne peuvent être suivies en raison de conflits d'horaires, la personne en formation est tenue d'élaborer le contenu de la journée de présence par des études personnelles.
- Introduction à la procédure de qualification finale après l'Orfo 2012 par le biais d'une manifestation spéciale AFA d'une journée organisée de manière centralisée (automne / hiver 2025/26)

Coûts des CI / Utilisation de myAFA

- Coûts des cours CI analogues aux coûts ordinaires des CI selon l'ordonnance sur la formation 2023
- L'accès à myAFA doit être possible pour tous les cercles

PQ final 2026 :

- Obtention de la PQ selon l'ordonnance sur la formation 2012.



Annexe

Déroulement approprié (parcours d'apprentissage) en cas d'accomplissement de cercles CI répartis sur deux ans

(Exemple de KV focus BM, pour un début de formation en entreprise en été 2024)

Année	Cercle	Mois	Génération (apprentissage "normal" de 3 ans BOG)
Année 1 <small>par ex. 2024 - 2025</small>	Lancement	Septembre	G 2024 - 2027
	Base	Septembre	G 2024 - 2027
	Véhicule	Novembre	G 2024 - 2027
	Ménage 1	Janvier	G 2024 - 2027
	Concept des 3 piliers	Janvier	G 2023 - 2026
	Ménage 2	Mars	G 2024 - 2027
	Garantie de revenus, partie 1	Mars	G 2023 - 2026
	Garantie de revenus Partie 2	Avril/Mai	G 2023 - 2026
	Retraite	Juin	G 2023 - 2026
Année 2 <small>par ex. 2025 - 2026</small>	Voyages/contentieux	Août/Septembre	G 2024 - 2027
	Santé	Septembre	G 2023 - 2026
	Propriété du logement	Septembre	G 2024 - 2027
	PME Partie 1	Novembre	G 2024 - 2027
	Préparation à l'examen 1	Novembre	G 2023 - 2026
	PME Partie 2	Décembre	G 2024 - 2027
	Préparation à l'examen 2	Mars	G 2023 - 2026

Exemple de lecture

(p.ex. apprentis avec orientation MP débutant par une année scolaire à plein temps en été 2023)

Les apprentis qui, après une première année d'école à temps plein dans la filière MP-Focus (commencée en 2023), commencent désormais leur formation en entreprise en été 2024, suivent des cercles CI pendant deux ans. Ils suivent les 4 premiers cercles en même temps que les apprentis qui commencent leur "apprentissage normal" en 2024 (G 2024 - 2027). A partir de janvier 2025, ils suivront les autres cercles en partie avec la génération qui a commencé son "apprentissage normal" en 2023 (G 2023 - 2026).